



Avis de publicité

Département de publication : Tarn-et-Garonne (82)

- Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Commune de Bessens, Place de la Fraternité 82 170 Bessens
- Correspondant : Simon Tapie,
tél. : 05-82-17-03-46
Courriel : dgs@bessens.fr
- Adresse internet du profil d'acheteur (retrait DCE et dépôt des offres) :
<https://www.emarchespublics.com/>

Intitulé de l'opération :

Appel à manifestation d'intérêt relatif à la création d'une couverture photovoltaïque sur les terrains de Futsal et de Padel ainsi qu'à l'installation d'ombrières photovoltaïques sur le parking d'accès aux terrains de sports de la commune de Bessens dans le cadre d'une autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public.

Caractéristiques principales :

1) Objet du contrat :

Le porteur de projet proposera une offre afin de développer, financer, construire, exploiter et maintenir l'installation de production électrique photovoltaïque. Le prestataire retenu aura la qualité de Maître de l'Ouvrage à construire. Il bénéficiera d'un droit réel sur l'installation de production électrique photovoltaïque pendant toute la durée de l'AOT.

Il sera autorisé à construire la couverture et équiper les surfaces du parking et aura en charge :

- La conception des équipements ;
- Les démarches nécessaires pour obtenir les autorisations d'urbanismes nécessaires ;
- L'étude d'impact au cas par cas pour les projets d'ombrières photovoltaïques de puissance supérieure à 250kWc ;
- Les démarches nécessaires auprès d'ENEDIS pour obtenir les autorisations de raccordement au réseau ;
- Accord écrit de la commune, propriétaire du terrain et du parking ;

AR Prefecture

082-218200178-20260713-DELIB2026_63-DE

Reçu le 17/07/2026

Publié le 17/07/2026

- La réalisation du dossier technique dans le cadre des demandes d'autorisation à exploiter l'installation ;
 - Le dossier du dépôt d'appel d'offres CRE, le cas échéant ;
 - La mise en place des équipements sur site ainsi que l'aménagement nécessaire du parking ;
 - Les travaux nécessaires au raccordement de ces installations au réseau d'électricité basse, moyenne ou haute tension en fonction des technologies proposées et de la puissance électrique produite ;
 - L'exploitation du site et son maintien en bon état de fonctionnement pendant toute la durée de l'AOT ;
 - Les démarches nécessaires auprès du SDIS 82 pour validation des accès pompiers
 - En cas de sinistre ou d'accident, le porteur de projet devra assurer l'installation en responsabilité civile.
- Et à l'expiration de l'AOT convenue entre les parties ou en cas de défaillance de l'opérateur :
- Le démontage et le recyclage des modules photovoltaïques et de l'ensemble des matériels de l'installation de production d'électricité et la remise en état à l'identique de l'état initial de la zone mise à disposition.

2) Durée de l'AOT :

L'AOT sera conclue pour une durée de 30 ans, non renouvelable.

Les candidats doivent présenter une offre de base établie sur une durée inférieure ou égale à 30 ans en fonction de la durée de l'amortissement des investissements envisagés.

Critères de sélection :

Jugement des offres en fonction des critères énoncés dans le cahier des clauses particulières valant cahier des charges et règlement de l'AMI.

Date limite de réception des offres : 30 Avril 2026 à 16:00

Autres renseignements :

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Les justifications à produire par le candidat sont énumérées dans le cahier des clauses particulières valant cahier des charges et règlement de l'AMI.

Procédure de recours :

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV

BP 7007, 31068, Toulouse Cedex, Téléphone : 05-62-73-57-57, Courriel :

greffe.ta-toulouse@juradm.fr

Adresse

internet

:

<https://toulouse.tribunaladministratif.fr/>.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 11 Mars 2026.